

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procurations : 2
Absent : 0

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : Messieurs SOULIER Samuel, Maire, BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, Mesdames CONSTANT Sandrine, DOMEIZEL Emilie, PAGES Anne, PANTEL Emilie, SOULIER Anne, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur DOLADILLE Damien à Monsieur SOULIER Samuel, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

8 - OBJET : PROJET D'ADDUCTION EAU POTABLE AU VILLAGE DE L'ESTEYRES :

- **APPROBATION DU PROJET ;**
- **DEMANDE DE SUBVENTION.**

Monsieur le Maire rappelle que durant l'été 2022, le réservoir de l'Esteyres s'est vidé entièrement à plusieurs reprises générant des problèmes de livraison d'eau par le SDEE alors que ce réservoir et la distribution des réseaux du village ont été réalisés par les habitants il y a 50 ans. Ce problème d'eau ne date pas d'aujourd'hui puisque plusieurs années auparavant la municipalité a déjà réalisé d'autres livraisons dans ce réservoir.

De plus, dernièrement le village s'est retrouvé sans eau, malgré un réservoir rempli par le SDEE, près de 10 jours à cause d'une poche d'air soupçonnée sur un bas fond supposé de la conduite alimentant le village.

La Commune ne peut plus prendre de risque pour les habitants de ce hameau, alors Monsieur le Maire a pris attache auprès du cabinet FAGGE pour le chiffrage et la réalisation d'un réseau depuis le village des Faux de manière à assumer les besoins des habitants et des animaux du village de l'Esteyres.

En date du 27 octobre 2022, les habitants et propriétaires ont été sollicités pour accepter ce projet avec un raccordement de leur habitation avec compteur. Leur retour positif montre bien la difficulté et la prise de conscience passée par cet été 2022 de sécheresse.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de raccordement en eau du village de l'Esteyres pour un montant de 107 760.00 € HT ;
- **PROPOSE** le plan de financement prévisionnel :

Etat DETR	60 %	64 656.00 €
Conseil Départemental Lozère	20 %	21 552.00 €
Autofinancement	20%	21 552.00 €
TOTAL	100 %	107 760.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander les subventions correspondantes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Et ont les membres présents signé au registre des délibérations.

Copie certifiée conforme faite en mairie.

Le Maire,

Samuel SOULIER

